

## NOTE COMPLÉMENTAIRE AU RAPPORT DU SÉNATEUR PHILIPPE MOUILLER (FRANCE)

### AVANT-PROPOS

Le 10 juillet 2012, la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires Culturelles (CECAC) de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé de se saisir du thème de la « marchandisation de l'éducation ». Elle a alors investi le rapporteur français d'un travail de fond sur cette thématique. Après un travail de définition, des délibérations entre membres de la commission et l'envoi de questionnaires à la section, un rapport liminaire a été présenté à la Commission.

Au mois d'avril 2016 la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires Culturelles l'APF s'est réunie à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et y a adopté ce rapport intitulé : « La marchandisation de l'éducation, problématique de l'offre privée dans les cycles primaire et secondaire ». Fruit d'un travail de plusieurs mois, ce rapport était centré sur l'offre privée d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire dans l'espace francophone. Car même si le caractère fondamental de la gratuité de l'accès à l'enseignement obligatoire est inscrit dans des textes internationaux – Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention internationale des droits de l'enfant -, l'offre éducative privée assure dans nombre de pays une part non négligeable de l'enseignement de base et constitue un acteur souvent essentiel du système éducatif. L'objet du rapport était alors de se pencher sur les complémentarités qui existent entre offres publiques et privées d'enseignement primaire et secondaire au sein des pays membres de la francophonie.

A l'issue de son adoption, les parlementaires présents ont souhaité un élargissement de l'étude à l'enseignement supérieur. Étant donné la spécificité des problématiques liées à l'enseignement supérieur, ce volet complémentaire au rapport déjà adopté prend la forme d'une note analytique et prospective. Son objet est de présenter un panorama de l'offre de cycles d'enseignement supérieur dans l'espace francophone et de faire ressortir les enjeux qui traversent ce secteur de l'enseignement. Après avoir auditionné Monsieur Jean-Paul de Gaudemar, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le rapporteur a souhaité que cette note puisse mettre en valeur le travail fourni par l'Agence en matière d'analyse de la situation et permette de présenter la stratégie ambitieuse de l'AUF pour les quatre années à venir. L'objet de ce travail est donc de dépasser la seule grille de lecture de la « marchandisation de l'éducation », trop étroite et insuffisamment pertinente pour évoquer le plus exhaustivement possible les défis auxquels fait face l'enseignement supérieur dans l'espace francophone.

## **1. La massification de l'enseignement supérieur, grande tendance qui traverse le monde, et singulièrement l'espace francophone**

La tendance générale, à travers le monde, est à une très dynamique augmentation du nombre d'étudiants. En effet, alors que l'on comptait à travers la planète 100 millions d'étudiants en l'an 2000, ils sont déjà 200 millions aujourd'hui. Et on évalue leur nombre à environ 400 millions en 2030. Cela s'explique, notamment, par la dynamique démographique, les progrès économiques, les aspirations de la jeunesse et les demandes en main-d'œuvre qualifiée formulées par le monde économique. Plus précisément, d'une part, l'économie du savoir induit une demande croissante de qualifications supérieures, à tous les niveaux, y compris intermédiaires, et pas seulement aux niveaux master et doctorat. D'autre part, il existe une aspiration, dans les jeunes générations, à l'obtention de qualifications plus élevées, aspiration confortée par l'existence dans certains pays d'un chômage élevé. Cette dynamique s'observe singulièrement dans le monde francophone qui jouit d'une puissante dynamique démographique. Nous devrions compter 800 millions de francophones en 2050 et le nombre d'étudiant est en croissance exponentielle.

Et c'est à une vraie « préférence pour l'université » que font face de nombreux Etats car à nombre de bacheliers égaux, les dernières années ont vu augmenter le nombre d'inscription. Ainsi à titre d'illustration, en France, en 2015, les universités accueillait 65 000 étudiants en plus. En 2013 et 2014, la hausse était de 30 000 étudiants par an. Au début des années 2010, elle n'était « que » de 10 000. Et cette augmentation récente suite une tendance plus profonde. En effet l'enseignement supérieur en France connaît une très forte massification à partir des années 1960 jusqu'à la fin des années 1990. La part de la population universitaire dans la population française est ainsi multipliée par 5, passant de 0,4 % en 1960 à plus de 2 % en 2000. Par comparaison, la proportion d'étudiants dans la population française n'est multipliée que par 2 entre 1930 et 1960...

Cette dynamique n'est pas une singularité française et aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, l'éducation supérieure progresse quasiment deux fois plus vite que dans le reste du monde. Le nombre d'étudiants évolue de façon spectaculaire, passant du simple au double entre 2000 et 2010. Mais le nombre de places disponibles en université ne suit pas. L'enseignement supérieur manque à la fois d'enseignants et d'infrastructures : on y observe en moyenne 50 % d'étudiants supplémentaires par enseignant, comparé au reste du monde.

L'enseignement supérieur est donc aujourd'hui devenu un enseignement de masse. Presque partout les taux d'enseignement supérieur sont à deux chiffres. Cela transforme totalement le monde de l'université qui est saisi de défis titanesques concernant notamment les moyens financiers et matériels à mettre en œuvre, ainsi que la qualité et les méthodes pédagogiques proposés dans ce contexte de massification. Car si l'université est un vrai moteur de développement, elle renferme aujourd'hui de véritables fragilités.

## **2. Quelle offre d'enseignement et quelle qualité à la clé ?**

La massification de l'enseignement supérieur face aux budgets contraints des Etats, a fortiori dans des pays en développement, génère une myriade d'offres du secteur privé, qui s'ajoutent à ce que le secteur public propose déjà aux étudiants. A l'échelle mondiale, 30 % des inscriptions dans le supérieur concernent désormais des établissements privés. Les établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont pour certains des institutions à but lucratif ou assimilables, constituent le secteur à la croissance la plus rapide dans le monde. L'Indonésie, le Japon, les Philippines et la République de Corée figurent parmi les pays où plus de 70 % des étudiants sont inscrits dans le privé. Le secteur privé fournit aujourd'hui un enseignement à plus de la moitié de la population étudiante dans des pays tels que le Mexique, le Brésil et le Chili. Dans de nombreuses économies émergentes, la demande de places dans l'enseignement supérieur privé peut dépasser de 20 à 50 % le nombre de places disponibles dans les établissements publics. On estime qu'en 2006, le marché de l'enseignement privé représentait près de 400 milliards de dollars à l'échelle de la planète et qu'il continuerait de croître au fur et à mesure du développement de ce secteur, en particulier dans les pays émergents. Si l'on regarde en détail certains pays du monde francophone, ils sont également massivement concernés par ce phénomène.

Au Niger par exemple, l'Université Abdou Moumouni est la seule université publique du pays. Elle compte 10 000 étudiants et jouit d'une bonne réputation dans un pays qui connaît l'un des plus faibles taux d'accès à l'enseignement supérieur du continent. Au Sénégal, dans ce pays qui a longtemps joué un rôle pionnier dans l'implantation de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne francophone, on compte également le développement de diverses universités privées alors que l'objectif du gouvernement est de passer de 200 000 étudiants du supérieur à 700 000 d'ici 10 ans. En Côte d'Ivoire, avec environ 54 000 étudiants, l'Université de Cocody, à Abidjan est de loin l'établissement le plus grand. Elle a enregistré une augmentation constante du nombre d'étudiants, ce qui pose des problèmes d'infrastructures et d'encadrement. Plusieurs étudiants la qualifient d'ailleurs d'« université pour les pauvres », étant donné que la Côte d'Ivoire connaît le développement de nombre d'universités privées vers lesquelles se dirigent certains étudiants en mesure de payer des frais d'inscription élevés.

Ces quelques exemples illustrent à la fois la massification de l'enseignement supérieur et les questions qu'elle pose. L'université d'aujourd'hui ne peut ressembler à celle de la seconde moitié du vingtième siècle. Elle doit s'adapter et changer ses méthodes de fonctionnement. Le principal problème auquel elle fait face est relatif aux méthodes pédagogiques. En effet, les enseignements en cours magistraux devant des amphithéâtres de plusieurs centaines d'étudiants ne permettent pas aux étudiants de s'approprier les connaissances aussi bien que dans des groupes de travail plus restreints, des conférences de méthode en petites unités et ne permettent pas d'échanger avec les enseignants. Face à ces défis de nombreuses universités se tournent vers les

avantages offerts par les ressources numériques afin de trouver de nouvelles méthodes de transmission des savoirs. De surcroît, le numérique est un outil de diffusion plus vaste des enseignements et d'accès à distance et d'échange pour les étudiants qui n'ont pas forcément accès aux sites universitaires.

Le second enjeu de cette massification de l'enseignement supérieur est celui de la qualité. On constate que les effets d'aubaine que peut créer la forte pression à la demande en matière d'offre d'enseignement supérieur diplômant conduit de nombreux acteurs privés à tenter de capter une partie de ce marché sans toujours garantir la qualité des enseignements et du diplôme. Peu à peu la reconnaissance de ces diplômes et la question de l'évaluation sont saisies par les Etats qui créent des agences nationales d'accréditation. Il serait nécessaire selon l'AUF qu'une alternative francophone d'agence d'accréditation voit le jour. A titre d'exemple de ce qui existe déjà on peut notamment citer le CAMES Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur qui fonctionne comme un mécanisme d'accréditation. Les co-diplomations peuvent à ce titre également jouer un rôle pour adosser une formation dans une université d'un pays à celle d'une autre formation d'un autre pays. Cela permet à l'élève d'obtenir un double diplôme et d'accroître la reconnaissance de son diplôme à travers le monde. Ce type de co-diplomations connaît un certain essor et permet à des universités de mieux collaborer.

Le troisième enjeu est bien entendu celui de l'accessibilité d'un enseignement supérieur dont les coûts d'accès augmentent sensiblement. Le développement de ces établissements privés, y compris ceux à but commercial, se fait généralement, au niveau national, avec le soutien et l'encouragement de certains gouvernements et, au niveau international, avec le soutien des bailleurs et organismes multilatéraux tels que la Banque Mondiale et les banques régionales de développement. Parfois, l'offre privée apparaît uniquement pour pallier l'absence d'offre publique ou pour la compléter. Mais quelle que soit la configuration, une tendance générale à l'accroissement des coûts d'entrée dans l'enseignement supérieur peut être observée et fait peser un risque de non universalité de l'enseignement supérieur. Dès lors, les Etats doivent penser des leurs politiques en la matière afin, soit de réguler l'offre, soit de permettre de corriger les distorsions d'accès, par des systèmes de bourses par exemple. Les dépenses en matière d'enseignement supérieur représentent un investissement puissant pour le développement d'un pays. Les objectifs pour le développement durable (ODD) de l'ONU pour la période 2015-2030 reconnaissent à ce titre pour la première fois une place explicite à l'enseignement supérieur.

### **3. Quel devenir pour les diplômés ?**

La massification de l'enseignement supérieur pose également la question des débouchés pour des diplômés toujours plus nombreux. Des pays comme la Tunisie par exemple observent des taux de chômage importants chez ses diplômés qui sont très nombreux et en nombre supérieur aux métiers qui recherchent ce

type de qualification. Il s'agit là de l'exemple de pays qui ont beaucoup développé leur formation universitaire sans suffisamment d'adaptation au monde du travail. Or cette anticipation de ce que doit être l'offre de formation et sa correspondance avec les besoins d'emploi est primordiale.

Car au-delà de la question de leur nombre, les programmes d'enseignement proposés dans nombres de pays, notamment d'Afrique, sont souvent déconnectés des besoins du marché du travail. D'un côté, les employeurs peinent à trouver les profils qui leur conviennent : la quête de compétences apparaît en tête des préoccupations des employeurs africains. De l'autre, les diplômés de l'enseignement supérieur mettent cinq ans en moyenne à trouver un emploi. Selon le Bureau international du travail, les diplômés africains sont deux à trois fois plus exposés au chômage que les jeunes n'ayant pas poursuivi leur scolarité au-delà du primaire.

Mais la nécessité de repenser l'université n'est pas spécifique à l'Afrique. Il est estimé que 65 % des enfants entrant à l'école primaire aujourd'hui occuperont un métier qui n'existe pas encore. A travers le monde, il s'agit d'enseigner aux jeunes à apprendre en permanence. La question des débouchés rencontre donc celle de la formation professionnelle ou formation tout au long de la vie. L'étude Voice Africa's Future 2015 fait le constat d'un mouvement de fond chez les jeunes, confiants dans le rôle qu'ils ont à jouer dans la croissance économique du continent, cherchant à s'autoformer et à monter leur entreprise. A ce titre, parmi les objectifs que se fixe l'Agence Universitaire de la Francophonie pour la période 2017-2021, l'axe n°6 de sa stratégie insiste sur le développement de la culture et de la pratique de l'entrepreneuriat quand l'axe 4 évoque la nécessité d'un meilleur dialogue entre le monde académique et les milieux économiques en privilégiant la mise en place d'instance de concertation nationales ou régionales.

C'est donc à la fois dans l'anticipation pour adapter les enseignements au marché du travail, et dans la formation continue que réside la meilleure formule pour accroître l'employabilité des diplômés du secondaire.

## **FOCUS SUR UN PAYS : LA TUNISIE**

Le système universitaire tunisien se caractérise aujourd'hui par une massification importante et une politique volontariste de scolarisation dans l'enseignement supérieur qui ont abouti à un doublement des effectifs en dix ans pour atteindre 360 000 étudiants en 2010 (60% de femmes et 61 000 diplômés). Rapporté au nombre d'habitants, cet effectif est équivalent à celui de la France. Le taux de scolarisation universitaire de la tranche d'âge 19-24 ans est en progression constante et atteignait 37,5% en 2010. Les structures et le corps enseignant se sont mal adaptés à cette évolution rapide. En 2010, le nombre des enseignants-chercheurs docteurs s'élevait à près de 8 500 (40% de femmes), soit un enseignant

pour 44 étudiants. Depuis plusieurs années, il est resté insuffisant par rapport aux besoins. Il s'en est suivi une baisse de la qualité de l'enseignement. Suite à la promulgation de la loi sur l'enseignement privé du 25 juillet 2000, les établissements privés sont de plus en plus nombreux en Tunisie. En 2010, on y recensait 15 000 étudiants inscrits dans 34 établissements principalement dans des filières commerce-gestion, santé et technologie (écoles d'ingénieurs).

## **CONCLUSION**

Les transformations de l'enseignement supérieur à travers le monde et singulièrement dans l'espace francophone sont puissantes et obligent les acteurs politiques à se saisir pleinement de cet enjeu majeur qui concerne le développement des pays dont ils ont à conduire aux destinées. La massification de l'enseignement, les questions relatives à la qualité des formations, à l'avenir professionnel des diplômés, à l'adaptation des structures d'enseignement, à l'accessibilité des études sont autant d'enjeux majeurs. Les Nations unies considèrent désormais dans leurs objectifs de développement que l'enseignement supérieur est un paramètre particulièrement important. La coopération, les solidarités, et la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur au sein de l'espace francophone semble être une des solutions puissantes pour faire face à l'ensemble de ses défis. À ce titre, l'action de l'agence universitaire de la francophonie doit être saluée et vigoureusement soutenue tant ses objectifs sont à la fois ambitieux et nécessaires. Cette « francophonie des solutions » qu'elle porte constitue l'avenir de l'engagement pour cette langue que nous partageons.

## **QUELLE NOUVELLE STRATEGIE POUR L'AGENCE ? RENCONTRE AVEC LE RECTEUR DE L'AUF**

Le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Jean-Paul de Gaudemar, a participé les 20 et 21 avril 2017 à l'Assemblée générale de la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien (CRUFAOCI) tenue à l'Université de Thiès (Sénégal). M. de Gaudemar y a présenté la stratégie 2017-2021 de l'AUF. Elle sera soumise aux membres de l'AUF lors de sa prochaine assemblée générale, prévue du 10 au 12 mai 2017 à Marrakech.

Association mondiale d'universités francophones, l'AUF a été créée à Montréal le 13 septembre 1961 et regroupe aujourd'hui plus de 800 établissements universitaires sur tous les continents dans plus de 100 pays. L'idée à sa création était le développement d'une solidarité universitaire francophone « active ». Solidarité entre universités, active grâce à l'impulsion de l'association, une idée forte toujours d'actualité Elle est aujourd'hui l'une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est également l'opérateur pour l'enseignement supérieur et la

recherche de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet de la Francophonie). L'AUF accompagne ses institutions membres dans leur dynamique de structuration, d'expansion et d'implication dans le développement. Son intervention couvre trois domaines constitutifs de l'enseignement supérieur : la formation, la recherche et la gouvernance universitaire.

La stratégie 2017-2021 de l'AUF vise à s'inscrire dans un nouveau contexte caractérisé par:

- La globalisation et le développement de l'économie de la connaissance ;
- La tendance générale à la croissance de la scolarisation dans l'enseignement supérieur, très rapide dans de nombreux pays ;
- L'affaiblissement de la francophonie en milieu universitaire ;
- Un espace universitaire francophone divers ;

Les grands défis qu'elle entend aborder sont :

- Les défis internes aux établissements dans le domaine de la qualité de la formation, de la recherche et de leur gouvernance ;
- Les défis liés à l'employabilité des diplômés ;
- Les défis institutionnels pour renforcer le rôle des universités comme opérateurs du développement ;

Ses neuf axes de travail sont :

1. Contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation ;
2. Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international ;
3. Contribuer à la mise en place de gouvernances adaptées aux nouveaux enjeux ;
4. Nouer ou intensifier Le dialogue entre le monde académique et les milieux économiques
5. Mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres ;
6. développer la culture et la pratique de l'entrepreneuriat ;
7. renforcer la contribution des établissements membres au développement économique, social et environnemental ;
8. Renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique ;
9. Renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale ;



Rencontre le 29 mars 2017 entre M. Philippe Mouiller, rapporteur et M. Jean-Paul de Gaudemar, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie